Wissembourg, le 30 mai 2024

UNITE DE FORMATION D'APPRENTIS
7 rue du Lycée
67160 WISSEMBOURG
☎ : 03 88 54 17 07
Email : ufa-stanislas@cfa-academique.fr

Objet : Dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre votre dossier d'inscription.

Celui-ci est à remplir par vos soins, accompagné des pièces demandées et à renvoyer à l'UFA Stanislas de Wissembourg par voie postale à l'attention de Madame Estelle NIPPERT, par retour de mail ou à déposer au bureau de l'UFA.

Les dossiers incomplets ne seront pas traitées.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au

☎ : **03.88.54.17.20 ou 03.88.54.17.07**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Directrice-Déléguée de l'UFA,
D. BASTIAN

UNITE DE FORMATION D'APPRENTIS

7 rue du Lycée

67160 WISSEMBOURG

☏ : 03 88 54 17 07

Email : ufa-stanislas@cfa-academique.fr

Dossier d'inscription à remplir soigneusement et à retourner à l'U.F.A.

Nous ne validerons le dossier définitivement qu'après réception de toutes les pièces demandées.

- Le formulaire d'inscription. Annexe 1

  NB : en cas de changement d'adresse, d'adresse mail ou de n° de téléphone en cours d'année, merci de le signaler à l'administration du CFA.

- Le formulaire d'autorisation du droit à l'image Annexe 2
- Le formulaire d'inscription au restaurant scolaire et/ou internat (sous réserve de place) Annexe 3
- Le contrat pédagogique à lire puis à signer par les 2 parties si votre enfant est mineur **(Les futurs apprenti(e)s prendront connaissances du livret d'accueil et du règlement intérieur le jour de la rentrée)**.
- 2 photos d'identité (dont 1 à coller sur le dossier d'inscription).
- 1 relevé d'identité bancaire de **l'apprenti**.
- Les copies des 2 derniers bulletins scolaires en votre possession sont à joindre à ce dossier + copie du dernier diplôme obtenu.
- La copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité

Les apprentis qui désirent prendre leurs repas au restaurant scolaire du lycée Stanislas, pourront passer à la biométrie (attestation ci-jointe) ou acheter une carte magnétique avec un minimum de 10 repas à l'intendance du lycée.

- 1 chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du LEGTP Stanislas pour le règlement du restaurant scolaire + RIB en cas de remboursement.

  Un compte approvisionné de 47.50 euros = 10 repas*

  * Le repas au tarif de 4,75 euros est valable jusqu'au 31.12.2024

  Une revalorisation votée en Commission Permanente par la Région peut être appliquée à compter du 01.01.2025

- Demande de carte de bus scolaire ou abonnement SNCF :

  La demande de carte de bus (ligne scolaire et régulière) ainsi que les abonnements SNCF au tarif unique de 94€ pour les 2 titres de transport sont à effectuer sur internet : www.fluo.eu/67.
  Etant apprenti veillez à bien faire l'inscription dans la rubrique « Apprentissage »

Pour information : dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les jeunes d'au moins 18 ans, inscrits sous contrat d'apprentissage, bénéficient d'une aide publique forfaitaire de 500 euros pour payer leur permis B.

Attention : il faut avoir 18 ans au moment de la demande et être inscrit dans une auto-école afin de pouvoir bénéficier de cette aide.

Pour cela, adressez-vous à Mme Nippert pour le formulaire de demande d'aide au financement du permis B.

Annexe 1

photo

UNITE DE FORMATION D'APPRENTIS STANISLAS

7, Rue du Lycée

67160 WISSEMBOURG

Année scolaire 2024/2025

NOM :

PRENOM :

☐INTERNE (accessible aux CAP/BAC PRO)
(accessible aux BTS selon disponibilité)

☐EXTERNE (possibilité de créditer un compte pour 10 repas)

Diplôme préparé : (cochez les cases correspondantes)

☐ CAP EQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ BAC PRO METIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE

☐ *2nde (BAC PRO EN 3 ANS)* ☐ *1ère (Si vous avez déjà validé un CAP)* ☐ *Terminale*

☐ CAP METALLIER ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ CAP MAINTENANCE DES VEHICULES ET DES MATERIELS ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ BAC PRO TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

☐ *2nde (BAC PRO EN 3 ANS)* ☐ *1ère (Si vous avez déjà validé un CAP)* ☐ *Terminale*

☐ BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

☐ *1ère (Si vous avez déjà effectué une classe de 2nde ou un CAP)* ☐ *Terminale*

☐ BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ BTS Architecture en Métal : Conception et Réalisation ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ BTS Maintenance des Systèmes (Maintenance Industrielle) ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

☐ BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client ☐ *1ère année* ☐ *2ème année*

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

(toutes les informations sont obligatoires. Renseignez-vous auprès de l'entreprise)

Raison sociale .....

Adresse ..... Code postal .....

Ville ..... E-mail .....

N° de téléphone ..... N° SIRET .....

Code NAF/APE ..... OPCO .....

IDCC .....

Nom - prénom du maitre d'apprentissage .....

E-mail ..... N° portable maitre d'aprentissage .....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPRENTI(E)

(toutes les informations sont obligatoires)

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... CP/Ville .....

Date de naissance ..... Lieu .....

Nationalité ..... N° Identifiant INE (*) .....

Etes-vous en situation de handicap : oui ☐ non ☐
(PAP, PAI, RQTH, troubles dys, malentendant, malvoyant…)

(*) N° INE : visible sur le bulletin/relevé du dernier établissement fréquenté)

N° de portable ..... E-mail .....

N° de Sécu .....

RECTO

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom et prénom du représentant légal .....

Adresse .....

Code postal - Ville ..... N° de téléphone .....

N° de portable ..... E-mail .....

Profession du père ..... Employeur .....

Profession de la mère ..... Employeur .....

ADRESSE SI PARENT SEPARE

Nom et prénom du parent séparé .....

Adresse .....

Code Postal-Ville ..... N° de téléphone .....

N° de portable ..... E-mail .....

Profession ..... Employeur.....

NOMBRE DE FRERES ET SŒURS ☐

ANTERIORITE

Année N-1	**Avant apprentissage** (peut être identique à N-1)
Nom établissement	Nom établissement .....
Adresse	Adresse .....
CP/Ville	CP/Ville .....

Année scolaire :	Année scolaire : .....
Classe fréquentée :	Classe fréquentée : .....
Vie active ☐	Vie active ☐
3ème ☐ 3ème PREPA METIER ☐ 3ème SEGPA/ULIS ☐	3ème ☐ 3ème PREPA METIER ☐ 3ème SEGPA/ULIS ☐
2nde générale ☐ 1ère générale ☐ Terminale ☐	2nde générale ☐ 1ère générale ☐ Terminale ☐
2nde BAC PRO ☐ 1ère BAC PRO ☐ T. BAC PRO ☐	2nde BAC PRO ☐ 1ère BAC PRO ☐ T. BAC PRO ☐ .....
1ère année CAP ☐ 2ème année CAP ☐	1ère année CAP ☐ 2ème année CAP☐ .....
Notez l'intitulé de la formation	Notez l'intitulé de la formation

Autre, préciez l'intitulé exact du diplôme ....

et l'année de scolarité (1ère ou 2ème année) .....

Dernier diplôme obtenu : (Cochez le dernier diplôme obtenu et précisez l'intitulé)

☐ Brevet des collèges	☐ CAP .....
☐ CFG	☐ Bac Professionnel .....
☐ Autre	☐ Bac Général/ Technologique .....
LVA :	LVB : .....
(Langue vivante 1)	(Langue vivante 2)

VOUS AVEZ 18 ANS ET VOUS ETES INSCRITS DANS UNE AUTO-ECOLE POUR PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE ☐ Oui ☐ Non

Le CFA Académique traite les données pour gérer au mieux votre candidature vers un apprentissage et votre parcours de formation dès la signature d'un contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données.

VERSO

UNITE DE FORMATION D'APPRENTIS
7 rue du Lycée
67160 WISSEMBOURG
***Email : estelle.nippert@cfa-academique.fr**

A CONSERVER

RAPPEL : En apprentissage, les jeunes ne sont plus des élèves mais des apprentis, donc des salariés d'une entreprise. Nous vous informons que toutes les absences durant les périodes à l'UFA devront être justifiées. Selon la nature de l'absence, les démarches suivantes sont à mettre en oeuvre :

Dans tous les cas de figure, il faut d'abord prévenir Mme NIPPERT en téléphonant au 03 88 54 17 20 dès la première heure d'absence à l'UFA.

Absence justifiée : Un document officiel est **OBLIGATOIRE**.

- En cas de maladie, les apprentis devront fournir une copie de l'arrêt de travail.
- En cas de convocation, les apprentis devront fournir une copie de la convocation officielle.

Les rendez-vous médicaux (orthodontiste, médecin...) devront se faire en dehors des heures de classe, par exemple après 17h30, le mercredi après-midi ou encore le samedi.

L'arrêt de travail ainsi que la convocation officielle seront également à transmettre à l'employeur. Pensez toujours à faire une copie et à nous la transmettre dans les plus brefs délais.*

Retard ou reprise de cours : Billet d'entrée

Tout retard ou retour en cours, après une période d'absence, devra être visé par la Vie scolaire de l'UFA le jour même en présentant un justificatif*. Un billet d'entrée sera établi.

* possibilité de l'envoyer par mail durant votre absence à l'adresse indiqué ci-dessus

Suivi des absences :

Nous vous informerons mensuellement des absences, retards et passage à l'infirmerie à l'aide d'un relevé. Sans aucun courrier de ce type, c'est une bonne nouvelle, votre enfant est assidu, ponctuel et en bonne santé !

Annexe 2

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Je soussigné(e) *(nom, prénom)*

…….....

☐ **Déclare être apprenti majeur**

☐ **Déclare être le représentant légal du mineur** *(nom, prénom)*

……

En classe de .....

☐ **Autorise**

☐ **N'autorise pas**

L'établissement scolaire à utiliser les droits à l'image, tant pour la promotion de l'établissement que pour les activités scolaires, conformément à la législation en vigueur.

Fait à :	**.....**	**Signature du représentant légal du mineur**
Le (date) :	**.....**	**ou de l'apprenti majeur :**

7, rue du Lycée – BP 143 – 67163 WISSEMBOURG Cedex
Tél. : 03 88 54 17 07
E-Mail : ufa-stanislas@cfa-academique.fr

Annexe 3

INSCRIPTION APPRENTIS UFA

Restaurant Scolaire et/ou Internat 2024-2025

Demande d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 de **l'apprenti** :

NOM **:** .....

Prénom **:** .....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : .....

Courriel : .....@.....

Pour les apprentis mineurs :

Je soussigné(e) NOM PRENOM du responsable légal qui paye les frais scolaires :

.....

Né(e) le : ..... à .....

Adresse : .....

Courriel : .....@.....

Classe 2024/25 : ☐ **Seconde** BAC PRO TCI / MCV ☐ **Première** BAC PRO TCI / MCV / ASSP ☐ **Terminale** BAC PRO TCI / MCV / ASSP

☐ **1ère année CAP** EPC / MET / MVA ☐ **2ème année CAP** EPC / MET / MVA

☐ **1ère année BTS** NDRC / MS / CRCI / AMCR ☐ **2ème année BTS** NDRC / MS / CRCI / AMCR

En qualité de : ☐ **EXTERNE**

☐ **INTERNE** *(un dossier internat sera à compléter ultérieurement)*

Nuitée, petit déjeuner, diner

Externes et internes ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire sous réserve que le compte de restauration soit préalablement approvisionné. ***Cf- point tarifs- notice d'information***

J'atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments communiqués dans la notice d'information sur le service de restauration et d'hébergement (tarifs, modes de règlement, remboursement),

Je reconnais être informé du droit de s'opposer à l'informatisation des données biométriques (détails dans la notice),

POUR TOUS LES APPRENTIS, JOINDRE UN RIB.

Date :

Signature de l'apprenti majeur ou du responsable légal et financier de l'apprenti :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception : ..... Logiciel SRH ☐

UFA - NOTICE D'INFORMATION 2024-2025 SUR LE

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Le service

Le lycée Stanislas dispose d'un service de restauration où un repas équilibré est proposé comprenant une entrée, un plat de résistance, un laitage et un dessert. Une fois par semaine le menu est végétarien, dans la mesure du possible chaque jour l'équipe de restauration offre une alternative végétarienne.

Les apprentis peuvent être accueillis au service de restauration du lycée ou à l'internat. L'accès à ces services nécessite d'avoir au préalable approvisionné le compte.

Inscription

Le représentant légal de l'apprenti ou l'apprenti majeur complète et transmet la fiche d'inscription, dans le dossier transmis à l'UFA.

Accès au service

L'accès à la demi-pension s'effectue par biométrie ou par le biais de la carte. A défaut de biométrie, la présentation de la carte est obligatoire. En cas de perte, l'apprenti devra obligatoirement faire l'acquisition d'une nouvelle carte (coût d'une nouvelle carte : 2,45 €).

Informations relatives à la biométrie

Il s'agit d'un contrôle d'accès par identification du contour de la main, associé à un code personnel. Cette technique est conforme aux règles de protection des données et aux décisions de la CNIL. Les usagers majeurs et les représentants légaux des apprentis mineurs peuvent, par courrier simple à l'attention du chef d'établissement, s'opposer à l'informatisation des données biométriques les concernant ou concernant leurs enfants.

Base de tarification

Pour les apprentis, le prix du repas et/ou de la nuitée est débité du compte restauration à chaque passage. **Ces usagers veilleront à recharger leur compte avant le passage au self.**

Tarifs

Tarifs applicables depuis le 01/01/2022 : midi : 4,35 € ; soir : 4,35 € ; nuitée avec petit déjeuner : 9,- €, petit déjeuner sans nuitée : 2€.

ATTENTION : Les tarifs sont susceptibles d'être réévalués au 01 janvier et/ou au 01 septembre.

Aide à la restauration et à l'hébergement

Sous réserve d'un financement par les branches professionnelles, le CFA Académique pourra verser une aide à hauteur de 3 euros par repas consommé **au restaurant scolaire** et 6 euros par nuitée. Pour cela il faut impérativement fournir un RIB avec le dossier d'inscription. Tout dossier incomplet ne pourra pas bénéficier du remboursement.

Moyens de paiement

Les familles/ apprentis peuvent payer de la manière suivante :

- par virement bancaire sur le compte Trésor public du lycée :
  IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0900 930 BIC : TRPUFRP1
- par chèque bancaire à l'ordre du régisseur du lycée STANISLAS
- en espèces auprès du régisseur du lycée STANISLAS (service intendance) entre 07h45 et 12h30

<u>IMPORTANT</u>: Indiquer en référence du virement ou au dos des chèques: NOM/ PRENOM/ CLASSE / COMPTE n°

Exclusion de la demi-pension ou de l'internat

Les apprentis peuvent être exclus du service pour non-respect du règlement intérieur.

Document à conserver par la famille – Toutes questions concernant le fonctionnement de la restauration peuvent être adressées à l'adresse mail suivante : intendance.stanislas@ac-strasbourg.fr ou par tel au 03/88/54/17/25

Lycée Stanislas
Lycée Polyvalent et CFA

Unité de Formation par Apprentissage

Service de Restauration et d'Hébergement
Tarifs applicables aux apprentis – Rentrée scolaire 2027/2025

Prestations	**Tarif de base** (cf CP Region Juin 2024)	*Part compensatoire versée par les OPCO*	Part restant à charge de l'apprentis	
			Non bénéficiaire d'une aide OPCO	*Bénéficiaire d'une aide OPCO*
Déjeuner	**4,85 €**	*3,00 €*	4,85 €	1,85 €
Diner	**4,85 €**	*3,00 €*	4,85 €	1,85 €
Petit déjeuner	**2,50 €**	-	2,50 €	2,50 €
Nuitée	**11,00 €**	*6,00 €*	11,00 €	5,00 €
Soit pour les internes un tarif à la journée de :	**23,20 €**	*12,00 €*	23,20 €	11,20 €

Informations complémentaires

Un apprenti interne doit obligatoirement être présent au repas du soir et au petit déjeuner. S'il le souhaite il peut ne pas déjeuner dans l'établissement, le montant de ce repas ne sera alors pas défalqué de son compte

Les tarifs sont fixés par la Région Grand Est

Un apprenti ne peut être bénéficiaire des aides régionales pour l'internat et la restauration.
Par contre, certains opérateurs de compétence - OPCO - chargés du financement de l'apprentissage, attribuent des aides; selon sa branche professionnelle et l'OPCO correspondant, l'apprenti pourra alors bénéficier d'une prise en charge partielle de ses frais de restauration et d'hébergement selon barème ci dessus

L'apprenti doit approvisionner son compte, avant de se présenter à l'internat ou au restaurant scolaire, en se référant au tarif de base indiqué.S'il est bénéficiaire d'une aide de l'OPCO, un état des consommations sera transmis au CFA académique chaque trimestre qui procèdera au versement de l'aide sur le compte de l'apprenti au vu de cet état.

Service de gestion - 30/05/2024